



Pour des information svp ;

Par **momo**, le **18/11/2010** à **19:13**

Bonjour,
je suis agent de sécurité en cdi dans une grande société j'ai créé ma propre boîte de sécurité et je suis sur le point de signer avec un client mais qui est déjà sous contrat avec mon employeur mais je veux juste savoir si je risque quelque chose pénalement si on sait que c'est moi qui va reprendre le marché

Par **Clara**, le **18/11/2010** à **20:18**

Bonsoir, non, vous ne pouvez pas prendre les clients de votre patron, ça s'appelle de la concurrence déloyale et votre patron pourrait vous poursuivre pour ces faits